

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par arrêté du 22 décembre 2021 N° EAU/AUT/21/0683 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, l'Administration des ponts et chaussées – service régional d'Echternach a été autorisée à mettre en œuvre des travaux de stabilisation et de sécurisation du talus le long du CR356 entre Waldbillig et Mullerthal.

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le public peut prendre inspection de la décision susvisée au secrétariat communal à Waldbillig, 1, rue André Hentges, pendant le délai de publication de quarante jours.

Waldbillig, le 10 janvier 2022

La bourgmestre,



La secrétaire communale .

